

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 227

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina

Autor: Kerwall, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251626>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Nicolas de Gilley était un habile. Il profitait des embarras que la réforme créait à l'évêque Philippe de Gundelsheim pour se rendre tout à fait indépendant de l'église de Bâle. Le malheureux évêque n'avait déjà que trop d'ennuis avec ses sujets révoltés, des autres parties de l'évêché, à cette triste époque, pour s'occuper activement des empiétements de son vassal de Franquemont. Son successeur, Melchior de Liechtenfels refusa de donner l'investiture de cette baronnie à Gilley à moins de renoncer à ses prétentions. Il devait répondre à trois griefs qui lui étaient reprochés. Gilley se défendit sur tous ces points, en 1554.

I. Au sujet du premier grief, relatif à la frappe de la monnaie, Nicolas de Gilley répondit qu'il avait obtenu ce droit de l'empereur, et que l'exercice de ce droit, loin de porter préjudice à l'évêque, ne tournait qu'à l'avantage de son fief, en lui donnant plus d'importance. Qu'en agissant ainsi, il remplissait les devoirs d'un vassal conscientieux.⁽¹⁾

II. Le second grief portait sur les causes en appel, dont Nicolas de Gilley voulait de

¹⁾ « Cum directum feudi dominium sit apud dominum, utile vero apud vassallum ».

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 22

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Energique, elle lutta d'abord contre les noires idées qui l'obsédaient ; mais la pensée de l'absence de l'être aimé lui revenait à chaque instant à la mémoire, et, fiévreuse, elle attendit le courrier

Il lui apporta huit grandes pages écrites de son mari.

Quelques heures plus tard, un télégramme lui annonçait le départ de l'ingénieur et son embarquement à Port-Vendres : de ce côté, elle était rassurée.

Mais, dans le milieu du jour, son imagina-

connaitre et sur lesquelles il statuait en dernier ressort. Dès le 12 octobre 1540, il avait établi à Goumois un Tribunal d'appel pour la seigneurie de Franquemont, où la justice souveraine était rendue au nom de Nicolas de Gilley par des officieux spéciaux. Jean Des Bois, de Porrentruy, et Jean de Tuillières, sire de Montjoie, avaient successivement rempli les fonctions de grand juge. En réponse à ce grief, le vassal fit observer à l'évêque de Bâle qu'il avait exercé, sans contradiction, ce droit sous le régime de l'évêque précédent, Philippe de Gundelsheim, lequel n'ignorait pas ces circonstances, puisqu'elles se passaient sous les yeux de ses officiers. Un abandon ou une privation de ce droit, ajoutait-il, constituerait un amoindrissement du fief de Franquemont, ce qui ne pouvait avoir lieu sans le consentement formel du vassal.⁽²⁾

III. Le troisième grief concernait un emprunt que Nicolas de Gilley avait contracté au profit de Jean Ruedi, bourgeois de Bâle, en garantie duquel il avait hypothéqué tous ses biens. Il répondit à ce reproche qu'un vassal est toujours libre d'engager son fief pourvu qu'il en conserve la possession ; que les droits de l'évêque de Bâle étaient sauvagardés, puisqu'il ne s'en était pas dessaisi, et que ses créanciers ne couraient aucun risque dès le moment que ce fief n'était pas ravi à l'évêque, ni aliené.

Nicolas de Gilley eût soin de rappeler en même temps les services qu'il avait rendus à l'église de Bâle auprès de l'empereur. Ces

²⁾ Ce Jean de Gilley, seigneur de Marnoy, avait été délégué à la Diète de Bâle, en 1586, par le comté de Bourgogne, pour réclamer contre les Bernois qui avaient enlevé quelques lieux de terre aux frontières de St-Claude.

tion torturée se mit à s'apeurer de nouveau ; elle finit par penser qu'un malheur avait pu arriver à Yamina ; elle prit le parti de se rendre au gourbi.

Le temps était magnifique, le disque empourpré du soleil se noyait dans une mer de nuages azurés, l'air pur atténuait la brise qui se jouait à travers les arbres feuillus.

Renée, vêtue d'une simple robe de mouseline de laine serrée à la taille par une corde-lier qui drapait élégamment sa jupe sur le côté droit, munie d'un parasol et d'une canne qui ne la quittait pas, lorsqu'elle s'aventurait dans la campagne, partit, toujours soucieuse.

Plus elle approchait du gourbi, plus ses craintes lui paraissaient fondées ; son cœur battait si fort, qu'instinctivement elle y portait la main pour se soutenir, car ses jambes se refusaient à marcher vite.

— Je suis ridicule, se dit la jeune femme ;

explications furent sans doute trouvées satisfaisantes, puisque ce vassal, quoique absent, continua à jouir de ce fief épiscopal de Franquemont. Le baron Nicolas de Gilley fut envoyé en Espagne comme ambassadeur, par l'empereur. Pendant son absence, son fils Jean de Gilley, capitaine de Salins, reçut plusieurs fois l'ordre de l'évêque de Bâle de lui faire hommage de cette terre. Jean s'en excusa sous différents prétextes et Nicolas de Gilley, son père, mourut vers la fin de 1563, sans qu'il y eut reprise de fief.

Les trois fils de Claude, le 25 janvier 1564, opérèrent le partage de la succession de leur père. Claude eut la seigneurie d'Angle-Pierre ; Jean le Vieux celle de Marnoy ;⁽³⁾ Jean le Jeune, la baronnie de Franquemont avec tous ses droits et dépendances, dans les mêmes conditions que son père en avait joui. Dès le 17 août 1564, l'évêque de Bâle, Melchior de Liechtenfels, invita cinq fois Jean de Gilley, baron de Franquemont, à lui faire hommage pour cette seigneurie, terre de l'Évêché. Cinq fois le vassal sollicite un nouveau délai, en alléguant tantôt l'absence de ses deux frères, tantôt le mariage de l'un d'eux où les funérailles d'une sœur, tantôt la maladie ou l'arrivée prochaine de troupes étrangères qui lui étaient signalées, circonstance qui ne lui permettait pas de quitter le château de Franquemont sans danger. Il croyait qu'en ne prêtant pas ce serment d'hommage, il se rendrait indépendant. Il voulait faire de sa baronnie un petit Etat n'ayant aucun lien de vassalage. Il mourut en 1577, sans s'être acquitté de son devoir de vassal envers l'évêque de Bâle, laissant une veuve et deux fils encore mineurs.

3. Archives de l'Évêché, à Berne.

rien ne motive la souffrance que j'endure ; en avant !...

Lorsqu'elle fut à quelque distance de la demeure connue, des cris, des sanglots d'enfants lui parvinrent ; elle reconnut la voix d'Alim, dont les sons aigus se mêlaient à une autre petite voix plus frêle, plus délicate : Renée la prit pour celle d'Aicha.

— Les pauvres enfants sont battus, se dit-elle ; dois-je avancer ?... dois-je reculer ?... Cet homme n'est-il pas capable, dans sa furie, d'abattre son matraque sur moi ?...

Elle se demandait cela et mille autres choses encore, lorsque les cris devinrent plus perçants.

— C'est une boucherie !... Ils les assomme.

N'y tenant plus, elle avança en toute hâte.

Hommes et femmes circulaient dans la dachehra, sans nul souci des gémissements et des pleurs qui leur parvenaient.

— Qu'arrive-t-il chez Yamina ? demanda

L'année suivante, l'évêque força Jean le Vieux, sire de Marnoy, à lui prêter hommage de vassalité, tant pour sa propre personne que pour son frère Claude, sire d'Aigre-Pierre et pour ses deux neveux, fils du feu sire de Franquemont. Sa veuve continua d'habiter le château avec ses enfants et de jouir des revenus de cette baronnie.

L'année 1587 fut très pluvieuse, froide. La récolte fut de peu de valeur, aussi la cherté des vivres était-elle excessive. On ne pouvait plus trouver à acheter du blé à prix d'argent. On dut sécher le blé dans les cheminées et encore ce grain était-il noir et de très mauvaise qualité.

A toutes ces calamités vint se joindre le passage des troupes Navariennes. C'était des soldats recrutés dans les cantons protestants de la Suisse et en Allemagne pour le compte du roi de Navarre, qui fut plus tard Henri IV. Le roi de France avait signé l'édit de Nemours, le 5 juillet 1585. Cet édit accordait aux Huguenots six mois pour se convertir ou quitter la France. A cette annonce les Huguenots se lignèrent contre le roi de France, avec la reine d'Angleterre, les princes d'Allemagne et les villes protestantes de la Suisse, Bâle, Berne, Zurich, Schaffhouse et Glaris. A leur tête se trouvait Henri de Navarre. Seize mille Suisses protestants prirent les armes pour marcher au secours des Huguenots de France révoltés contre leur roi.

Le prince-évêque de Bâle leur interdit le passage par les terres de l'Évêché, mais ce fut en vain. Le 3 juillet, les troupes de Berne arrivèrent dans l'Évêché. Elles furent suivies par celles des autres cantons protestants. Le 17 juillet, un messager accourut à Porrentruy prévenir le Magistrat que « les troupes de Bienne et de Neuveville étaient à Bellelay et aux environs où ils tuaient le bétail, pillaien l'abbaye, les vacheries ». Ils firent tant de dégâts que le monastère était ruiné. C'étaient les soldats de la compagnie de Blösch de Bienne au nombre de 300.

Peu après arrivèrent, par la Montagne, les troupes de Neuchâtel en Suisse. C'étaient celles commandées par Jean Merveilleux, avec une enseigne, au nombre de quatre cents soldats. Une compagnie de trois cents hommes sous le commandement de Louis Osterwalt, une de trois cents soldats, commandée par Blaise Verno, une autre de trois cents hommes, conduits par Jehan Bailiot. Enfin un autre corps de quatre cents

soldats, commandés par Pierre Olerd.³) Toutes ces troupes pillèrent, en passant les villages. A Saignelégier ces cinq enseignes se firent donner à dîner en exigeant des vivres pour leur route. Tout l'Évêché fut envahi par ces bandes navariennes ou les « Reitres ». Le baron de Franquemont fit renforcer la garnison du château où se réfugièrent les habitants de la seigneurie. Le comte de Neuchâtel en Bourgogne, voisin du baron de Franquemont, fit rassembler les habitants des cinquante-cinq villages qui formaient le ressort de sa seigneurie pour passer la revue des armes et prendre des moyens de défense. Il augmenta la garnison de son château de Neuchâtel et de ses autres places. De concert avec le baron de Franquemont, il fit garder tous les passages des montagnes.

Ces mesures de précaution empêchèrent l'infâme duc des Deux-Ponts, Wolfgang, d'envahir la contrée et de joindre son armée à celle des Huguenots de France. Mais le duc et ses fanatiques protestants se vengèrent de cet échec en ravageant la plus grande partie du val d'Amont. Quinze cantons furent « fondus à volonté » par ces misérables Huguenots. Une multitude de villages furent brûlés et pillés, partout des maisons de ferme sans bétail, les églises de soixante et dix paroisses profanées, n'ayant plus que les murs, car il faut savoir que ces protestants exerçaient leur rage sur tout ce qui leur rappelait le catholicisme. Des milliers d'habitants, dépourvus de tout, sinon de la vie. Telles furent les calamités que Wolfgang et ses soldats protestants firent éprouver, en 1569, à presque tous ces pays.

(A suivre).

4. A la bataille d'Anneau (Eure et Loire), les Allemands et les Suisses protestants furent vaincus par les soldats catholiques. Les protestants suisses demandèrent à retourner dans leur pays. Leur passage par les montagnes du Doubs, à Pont de Roide, à Dambelin, à Maîche, fut marqué par le pillage et l'incendie. Ces Reitres, protestants fanatiques, courvirent de ruines et d'infâmes les terres du Châtelo et de l'Isle. Les habitants s'étaient réfugiés dans les bois avec leur bétail, avec les meubles et les objets précieux qu'ils avaient pu emporter. Une foule de pauvres gens, fuyant les huguenots suisses et allemands, se réfugièrent à temps sur les terres de Franquemont et à la montagne des Bois (Gollut).

me verra brutaliser sa semblable, sans avoir le droit de commander, même en dehors de chez elle.... Lorsque je serai partie, n'as pas la cruauté de te venger sur elle, tu aurais affaire à l'ingénier !

Deux éclairs de feu sortirent des orbites d'Abdallah ; il grommela quelques mots inintelligibles.

Impossible, et aussi calme que s'il venait d'absorber un plat de kouskouss, il sortit du gourbi.

Alim et Aïcha, tapis dans un coin sur une natte, essuyèrent leurs yeux gonflés et rougis, et coururent vers Renée.

Elle les caressa, leur donna un baiser et leur imposa silence.

S'asseyant alors à la façon arabe, elle dorlotta Yamina comme on fait d'un enfant, la retint dans ses bras en lui faisant respirer des sels, jusqu'à ce que, brisée elle-même, elle laissât couler un torrent de larmes qui, en s'échappant de ses yeux, la soulagèrent.

Elle pleurait encore, lorsque Yamina, recouverte du manteau que Renée s'était fait appor-

RESPONSABLE !

On est au soir des élections municipales. Un vent d'angoisse inquiète passe sur la ville et fait halter les âmes. C'est si grave la partie qu'on vient de jouer, ce jour-là, et dont les résultats ne sont pas encore connus !... Va-t-elle, la vieille cité gauloise, superbement assise sur la rive de son grand fleuve, va-t-elle rester fidèle à ses séculaires traditions d'ordre et de modération ?... Va-t-elle, au contraire, subissant l'entraînement commun, tendre l'oreille aux utes nouvelles et compromettre, dans une équipe socialiste, les intérêts et la tranquillité de ses citoyens ?...

Telle est la question qui se pose impérieusement à toutes les intelligences et les étreint d'une brutale incertitude. Est-ce que les chances des deux listes ne sont pas à peu près égales ?... Laquelle, la modérée ou la révolutionnaire, la sage ou la haineuse, l'emportera ?...

Voilà ce qu'on se demande partout, et surtout dans le salon bleu et or de la toute gracieuse Mme Stromate. C'est là que les messieurs se sont donné rendez-vous après la proclamation du résultat, et, en attendant les mariés, les dames causent :

— Alors, dit Mme Stromate, il est impossible de prévoir d'une manière sûre le verdict du suffrage universel ?

— A peu près impossible... répond la jeune Mme Dordive, la femme de l'architecte. Il paraît que les pointages les plus exacts ne donnent pas d'indication positive.

— Est-ce qu'il n'a pas été question que votre mari fut candidat ?... demande une des assistantes.

— C'eût été un excellent choix !... ajoute une autre.

— Qui eût, probablement, assuré le succès de la liste !... affirme une troisième.

— Mon Dieu !... répond Mme Dordive, j'avoue que des propositions très pressantes ont été faites à mon mari... J'avoue également que sa popularité est réelle...

— Dites considérable !

— Soit !... Aussi penchait-il du côté de l'acceptation. Il y voyait une question de dévouement, de devoir, de je ne sais quoi encore !... Bref, il allait céder, quand j'y ai mis ordre...

— Comment ?... C'est vous qui l'avez empêché ?

ter par Aïcha, entr'ouvrît les paupières.

L'esclave craintive scruta les profondeurs du gourbi.

Assurée de la disparition du maître, elle entoura de ses deux bras la tête de la Française, et lui chuchota d'une voix faible :

— Ne soigne pas Yamina, laisse-la s'éteindre.

— Amie, voudrais-tu m'abandonner, repartit Renée. Et tes pauvres petits enfants ?...

— Tu les achèterais.... Si tu lui en donnais bien cher, il te les vendrait.

Une oppression douloureuse lui coupa la parole ; sa pauvre tête affaiblie retomba sur l'épaule de Renée.

Yamina ! ma Yamina ! disait celle-ci en la berçant, ton malheur est grand, mais mon affection est sans bornes ; ne te console-t-elle pas un peu ?... N'es-tu pas heureuse que je sois auprès de toi pour partager tes douleurs, pour te faire supporter tes maux, avec la résignation héroïque dont ton âme est capable, car ton cœur est grand, pauvre martyre aimée, et ta volonté énergique.

(La suite prochainement.)